

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SECRETARIAT MEDICAL

** Mentions obligatoires. Un dossier incomplet ne pourra pas être traité.*

Madame Monsieur

Nom*

Prénom*

E-mail*

Téléphone*

Date de naissance*

Numéro AVS*

Adresse domicile*

Code postal*

Ville*

Version du cours* : Jour (Lu, Ma, Me, Je de 9h00 à 11h45) Soir (Ma, Je dès 18h00)

Session de cours* : Janvier Avril Septembre

(les dates, heures et sessions sont mises à jour sur le site ecole-minerva.ch)

Tarif pour le cours du jour* : 2'430 x 2 (par trimestre) fr 810.- x 6 (par mois)

Tarif pour le cours du soir* : 1'425 x 2 (par trimestre) fr 475.- x 6 (par mois)

Les prix ci-dessus incluent le support de cours.

Le/La soussigné(e) confirme avoir pris connaissance du prospectus et des conditions générales ci-après. Il/elle s'engage à payer les frais d'écologie, par trimestre ou mensuellement. Il/elle fera parvenir à l'Ecole Minerva, avec le présent formulaire, une copie du diplôme ou certificat attestant de sa formation commerciale ou décrira les expériences équivalentes lui permettant de rejoindre le cours dans de bonnes conditions. Le for juridique est Lausanne.

Nom et prénom du contrant, lieu, date et signature *

Démarche d'inscription

- L'inscription nécessite l'envoi du présent formulaire et le paiement de la première tranche du prix du cours (1^{er} mois, 1^{er} trimestre selon votre choix) avant le délai limite d'inscription, par courrier ou e-mail. La date limite d'inscription est située 14 jours avant le début du cours.
- La participation effective au cours sera validée en retour, sous réserve de place et dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription.
- En cas de manque de place, votre inscription est automatiquement reportée au cours suivant. Vous pouvez néanmoins nous notifier que vous retirez votre inscription et votre premier paiement sera intégralement retourné. Le formulaire de retrait est disponible sur notre site.
- En cas de doute sur le niveau de maîtrise du français nécessaire pour débiter ce cours, Minerva organise gratuitement un test. L'inscription à ce test gratuit est disponible sur notre site. Un tel test est recommandé aux personnes de langue maternelle étrangère et aux francophones ne bénéficiant pas d'une bonne orthographe. Des cours de mise à niveau sont proposés si nécessaire.

Conditions générales

- Une inscription n'est valide que si l'école l'a explicitement confirmée.
- Les cours interrompus avant terme sont facturés en proportion du nombre de semaines de cours effectivement suivies lors de la notification de l'interruption. La référence est le nombre de semaines que le semestre de cours compte. Pour tout cours non achevé les frais d'ouverture de dossier restent dus. Ceux-ci se montent à 150 francs pour le cours de Secrétariat médical. L'interruption doit être communiquée par écrit et datée.
- En cas d'accident incapacitant, de longue maladie, de service civil ou militaire, un remboursement partiel peut être demandé, ou un report de session.
- En cas de retard de paiement, les frais de rappel effectifs et des intérêts de retard peuvent être facturés en sus.
- Chaque participant/e reçoit en début de cours le règlement académique de sa formation, qui spécifie le découpage du cours en modules et les conditions de réussite globales et par module. En cas d'échec, le règlement d'examen spécifie quels cours doivent être refaits. Il est également possible de suivre une seconde fois un module volontairement. Les modules refaits sont facturés forfaitairement Fr 400 francs, examens compris. Ils doivent alors être suivis en entier. Si seul l'examen est refait, celui-ci est facturé 80 francs.

